

Du peuple *enfant* au peuple *malheureux*. Questions
sur les mutations des dominations sociales et
politiques entre la république thermidorienne et
l'Empire

Jean-Luc Chappey



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/1402>

DOI : 10.4000/lrf.1402

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Jean-Luc Chappey, « Du peuple *enfant* au peuple *malheureux*. Questions sur les mutations des dominations sociales et politiques entre la république thermidorienne et l'Empire », *La Révolution française* [En ligne], 9 | 2015, mis en ligne le 16 novembre 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/1402> ; DOI : 10.4000/lrf.1402

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© La Révolution française

Du peuple *enfant* au peuple *malheureux*. Questions sur les mutations des dominations sociales et politiques entre la république thermidorienne et l'Empire

Jean-Luc Chappey

- 1 L'historiographie des élites françaises au tournant des XVIII^e-XIX^e siècle a connu ses dernières années d'importants renouvellements. Dans la continuité des recherches impulsées en France et à l'étranger, les travaux individuels¹ et collectifs² ont ainsi permis de remettre à plat les catégories interprétatives traditionnelles (bourgeoisie, noblesse...) et de proposer de nouvelles pistes de recherches par le croisement de l'histoire sociale, de l'histoire des représentations et de l'histoire culturelle³. Selon Sarah Maza, un groupe social n'existe qu'à partir du moment où ses membres se reconnaissent à travers le langage, et en premier lieu, la manière dont ils se nomment, un argument qui lui permet de mettre en cause l'existence d'une bourgeoisie sous la Révolution française⁴. Il s'agit plutôt dans cette contribution de questionner les formes et modalités des discours produits par les autorités politiques et administratives sur ces mêmes élites pour mieux saisir les fonctions qui sont assignées à ses membres dans l'espace social en recomposition après la Terreur et, en creux, justifier la mise à distance d'un peuple dont les contours évoluent en fonction des conceptions différentes données à l'élite. Dans les conflits qui traversent le monde politique et intellectuel au XVIII^e siècle, les élites se réclamant « des Lumières » se sont affirmées en construisant un discours et un imaginaire particuliers sur un peuple qu'il s'agit autant de contrôler que d'éduquer⁵. L'étude des mutations des discours sur l'élite entre la Convention thermidorienne et l'Empire n'est possible que dans la perspective de cette dialectique qui relie les représentations à travers lesquelles les membres de l'élite s'identifient à celles qu'ils construisent sur le peuple ou les gens ordinaires. Au-delà des interprétations trop

simplistes sur l'émergence inéluctable d'une bourgeoisie liée à une bureaucratie d'État⁶, il existe une distinction, toujours susceptible d'être brouillée par l'évolution des trajectoires individuelles des acteurs, entre les membres d'une élite républicaine définie à travers la mobilisation de l'héritage des Lumières, et les élites impériales appelées à tourner le dos aux « désordres » de la Révolution française et de légitimer de nouvelles formes de hiérarchies politiques, sociales et culturelles. S'interroger ainsi sur la construction et les mutations des représentations forgées sur le peuple permet non seulement de saisir les transformations des formes de légitimation de la domination des élites, mais encore de mieux comprendre les ruptures du projet politique entre le Directoire et l'Empire.

- 2 La période comprise entre l'entrée en république en septembre 1792 et le tournant politique de novembre 1794 qui voient la victoire de la majorité thermidorienne au sein de la Convention nationale, se caractérise par l'affirmation progressive d'un véritable égalitarisme républicain : la période du gouvernement révolutionnaire est ainsi marquée par une extension des droits politiques et une reconnaissance de nouveaux droits au nom de l'idéal démocratique⁷. Si les membres de la Commission des Onze la présente comme le produit de l'héritage des Lumières et des droits proclamés en 1789, la Constitution de l'an III marque indéniablement un recul de cet idéal démocratique et à la réaffirmation des inégalités sur lesquelles reposent les modalités électorales et la participation politique des citoyens sous le Directoire. La République constitutionnelle établie en l'an III ne détruit pas les inégalités, mais elle bouleverse encore profondément les principes sur lesquels reposent la définition, la légitimation et la domination des élites. En les qualifiant de « propriétaires », les rédacteurs de la Constitution de l'an III tentent ainsi d'affirmer l'unité politique, sociale et culturelle d'une élite pour la distinguer autant du peuple que de l'élite traditionnelle et ancienne, celle de l'Ancien Régime. Entre la stigmatisation d'un peuple-violent et la dénonciation d'une ancienne élite « dégradée », cette « invention de la Terreur » permet une redéfinition des contours de l'élite républicaine sous le Directoire. Si en 1789, les députés de la Constituante assignent aux élites la mission d'éduquer le peuple, les rédacteurs de la Constitution de l'an III leur confèrent une nouvelle mission politique et morale : celle de soigner et de civiliser le peuple. La nature républicaine du projet autour duquel se réunit la nouvelle élite politique à partir de 1795 repose sur une conception dynamique de l'histoire et du temps qui renvoie à la possibilité de transformer les hommes et les sociétés. Fragile, cette position n'en constitue pas moins la singularité du projet politique portée par l'élite républicaine entre 1795 et 1799. C'est en effet par cette approche « transformiste » ou « historiciste » de la société et des groupes qui la composent, que se déploie le projet républicain du Directoire, projet auquel s'opposera l'approche « fixiste » qui servira progressivement de fondement au projet politique autour duquel est appelée à se réunir l'élite consulaire puis impériale.

Partie 1 - Des élites civilisatrices face au peuple à civiliser

- 3 Pour « sortir de la Terreur » et justifier la répression menée contre Robespierre et ses partisans, les membres de la Convention nationale réaffirment avec force le partage entre élite civilisatrice et peuple à civiliser. Ce processus, réduit à la notion discutable de « réaction » thermidorienne, débute véritablement en novembre 1794, date à laquelle une nouvelle alliance au sein de la Convention parvient à marginaliser les derniers

Montagnards, fers de lance de l'élimination de Robespierre⁸. Ayant rappelé les Girondins survivants (décembre 1794), la nouvelle majorité politique abolit les différentes réglementations organisant l'économie, revenant sur plusieurs principes essentiels de la politique sociale mise en place depuis 1793. Les Conventionnels thermidoriens cherchent à mettre en place une nouvelle voie républicaine, à distance de l'idéal démocratique promu en l'an II. C'est dans ce contexte particulier que l'on peut parler d'une « invention » de la Terreur⁹. Loin de devoir être réduite à une simple réaction politique ou sociale menée par « la » ou « une » bourgeoisie, il s'agit pour les membres de cette élite politique de sauver la République en maintenant le Peuple dans de « justes bornes »¹⁰. S'il convient d'en dénoncer les violences, il convient aussi d'affirmer la possibilité de transformer un peuple qui ne saurait être ravalé au statut d'un Autre dont la nature serait absolument différente de l'élite : c'est en effet dans la possibilité de transformer le peuple et de l'intégrer dans l'élite que se construit le projet républicain mis en place sous la Convention thermidorienne. Il s'agit pour l'élite, qui légitime ainsi une position de domination pensée comme temporaire, de chercher à civiliser le peuple pour lui permettre de gravir les différents stades qui scandent le processus de civilisation et d'intégration à l'élite. Légitimant la domination de l'élite républicaine, la Raison est désormais érigée en instrument de gouvernement. En l'an II, Robespierre et ses partisans légitiment les mesures contre la « politique du peuple » au nom de la défense de la centralité législative et de la souveraineté de la Convention ; en l'an III, les rédacteurs de la Constitution évoquent les « mauvaises » mœurs et les passions pour définir un peuple qu'il s'agit toujours de canaliser. Trop enthousiaste en l'an II, le peuple devient malade en l'an III.

Le « tournant de l'an III » et l'invention de la Terreur

- 4 À travers les pamphlets, les pièces de théâtres et les procès contre les responsables des violences produits pendant les mois qui suivent la chute du « tyran » Robespierre, la notion de Terreur est utilisée pour stigmatiser un régime politique réduit à la violence sanguinaire et aveugle dont seraient responsables quelques « monstres »¹¹. Mobilisant les métaphores médicales, les Thermidoriens présentent la Terreur comme une période de folie collective et de passions incontrôlées. Soucieux néanmoins d'asseoir la légitimité politique du nouveau régime sur la souveraineté populaire, le peuple est présenté comme la victime des pièges tendus par les chefs montagnards qui sont parvenus à subvertir les esprits, déchaînant les passions et provoquant la « folie » ou le « délire ». Comme l'illustrent les propos de Robert Lindet, « on voulait rendre la France barbare pour l'asservir plus sûrement » (20 septembre 1794 / 4^e sans-culottide an II), la Terreur est considérée comme un système d'asservissement de l'homme et comme une rupture dans le progrès linéaire et continu de la civilisation et des Lumières dont les Thermidoriens se réapproprient l'héritage. Du fait de son ignorance, le peuple aurait été réduit au statut de bête sauvage, une interprétation qui permet, entre autres, de condamner les principes de la Constitution de l'an I, coupables d'avoir « dégradé » les esprits. L'ignorance du peuple désigne ici moins un défaut de connaissances qu'un dysfonctionnement des facultés de l'entendement, un lien étant clairement établi entre la folie et la crise politique de l'an II. La réduction de la Terreur à une pathologie morale et politique permet ainsi la mise en place d'une vision thérapeutique du monde social. Transformer l'homme, ce n'est plus seulement l'instruire, mais désormais le soigner. Le système d'interprétation ainsi construit permet de justifier la domination d'une élite qui se définit par son aptitude à

maîtriser ses passions, sorte de stoïcisme sur lequel est fondée la légitimité politique d'une catégorie restreinte et choisie. Reprenant à leur compte l'héritage des Lumières et le « retour à 89 », les rédacteurs de la Constitution de l'an III réaffirment le partage entre une élite civilisatrice et un peuple à civiliser.

- 5 La dénonciation virulente de la Terreur permet à la plupart des députés de la Convention de se maintenir en place, mais alimente un climat de tension qui aboutit à des explosions de vengeance dans le sud de la France (la Terreur blanche) contre le personnel administratif et politique de l'an II. Face aux menaces sur la survie du régime républicain, les Conventionnels se tournent vers l'idée de civilisation pour en appeler à une profonde remise en ordre politique, sociale et morale. C'est d'ailleurs en 1795 que Léonard Guillaume Snetlage, lecteur français à l'Université de Göttingen, rappelle que le mot de civilisation « est employé pour exprimer l'action de civiliser ou la tendance d'un peuple de polir ou plutôt de corriger ses mœurs et ses usages, en portant dans la société civile une moralité lumineuse, active, aimante et abondante en bonnes œuvres¹². » Alors que l'idée de régénération renvoyait en 1789 à la nécessité de transformer les mœurs dégradées par les « préjugés » et les mauvaises institutions, c'est à la politesse domestique et familiale que la notion de civilisation semble dès lors être assimilée, plaçant ainsi la question des bonnes mœurs au cœur même du projet républicain du Directoire¹³. Notons que la notion de « vertu » est alors infléchie vers une connotation qui la rapproche des « habitudes » (justice, bienfaisance...), des « mœurs » domestiques et sociales que l'individu doit cultiver ; elle perd ainsi ses connotations politiques et collectives qui en faisaient un ressort du gouvernement de l'an II.
- 6 La construction de l'identité des élites s'appuie encore sur une dénonciation de la Terreur présentée comme le moment où toutes les distinctions et les frontières (politiques, économiques, sociales, mais aussi sexuelles et générationnelles) auraient été abolies. La présence des femmes dans les lieux publics, la proximité avec certains groupes populaires relèvent désormais pour les élites de l'intolérable¹⁴. Dès lors, ces dernières dénoncent la promiscuité qui peut naître de rencontres inopportunes. Au nom de l'hygiène et de l'ordre public, elles mettent ainsi en place de nouveaux partages au sein même de l'espace urbain, les élites se réappropriant, non sans mal, des espaces réservés dans les restaurants, les théâtres, les cercles, les sociétés d'amateurs ou les « promenades¹⁵. » Loin d'être le signe d'une liberté retrouvée, la renaissance d'une sociabilité mondaine, d'un désir de se montrer voire d'exposer son corps, symbolisé, dans les cas les plus extrêmes par les outrances et les frasques des Incroyables et des Merveilleuses¹⁶, renvoie à volonté de rendre visible de nouvelles formes de domination politique et sociale qui s'exposent par le biais de nouvelles manières de se vêtir ou de parler¹⁷. Il s'agit dès lors de mieux stigmatiser les « travers » du peuple, ses mauvais comportements, son mauvais goût... Aussi, les soulèvements populaires parisiens du printemps 1795 marqués par le meurtre du représentant Ferraud, sont-ils encore utilisés par les élites républicaines pour justifier le désarmement des militants, légitimer une répression importante et entamer une mise sous tutelle du peuple au nom de la défense de la civilisation contre la barbarie, signant ainsi la « fin des sans-culottes¹⁸. » À partir de Thermidor, c'est bien sur un nouveau régime de la culture que les élites républicaines cherchent à reconstruire leur domination et à légitimer le reflux démocratique qui caractérise les droits politiques reconnus aux catégories populaires¹⁹. Néanmoins, parce que justement ces élites se veulent républicaines, le discours sur le peuple n'est pas univoque et ne saurait se réduire à la simple stigmatisation.

- 7 Les élites qui se réunissent autour du projet républicain porté par le Directoire pensent possible la régénération d'un peuple dont les violences rapportées aux passions et à l'ignorance peuvent être corrigés par l'éducation et la civilisation des mœurs. Alors qu'en 1789, le terme s'inscrit encore dans une perspective religieuse (régénérer renvoie en effet à l'idée de baptême), la régénération prônée par les républicains du Directoire s'en écarte progressivement, en dépit des efforts de l'abbé Grégoire qui cherche encore à promouvoir une conciliation entre morale religieuse et projet républicain. Tout autant que les mauvaises mœurs d'un peuple à civiliser, c'est le comportement jugé scandaleux de certains individus et groupes, comme les Incroyables et les Merveilleuses, qui est condamné. Érigeant les « bonnes » mœurs et l'idéal de vertus domestiques comme fondements de l'ordre politique et social, l'élite républicaine construit alors son identité dans cette mise à distance des porte-parole royalistes, représentants d'une élite considérée comme corrompue et dégradée dont la régénération est jugée bien plus problématique que celle du peuple. S'il est possible de civiliser le peuple-sauvage, il est en effet particulièrement complexe de régénérer des barbares qui tournent le dos à la civilisation. Les mesures de répression politique contre cette élite dégradée dont les membres sont érigés en figures d'une altérité irréductible témoigne du processus de stigmatisation qui sert à l'élite républicaine pour se distinguer non seulement du peuple, mais encore de groupes susceptibles de faire partie de l'élite sociale ou culturelle mais qui sont ravalés au rang d'ennemis politiques.
- 8 On perçoit ainsi comment, sous le Directoire, le projet républicain peut s'inscrire dans un véritable paradigme intellectuel sur lequel se construit l'identité des élites et qui en détermine le regard porté sur une partie du peuple, les femmes, les enfants mais aussi sur les sociétés coloniales ou les populations européennes des territoires conquis par les armées françaises à partir de 1795. De part et d'autre, il s'agit d'affirmer la mission civilisatrice de cette élite dont la domination politique, sociale et culturelle n'est justifiée que parce qu'elle repose sur la possibilité de pouvoir sortir ces groupes de leur isolement et de leur état de dépendance pour les faire advenir au rang le plus élevé de la civilisation. Dans cette perspective, c'est la domination même de cette élite qui doit être considérée comme temporaire, les possibilités d'hybridation et de porosité entre l'élite et les groupes à civiliser étant justement considérées comme les étapes nécessaires du processus de civilisation. Cette juxtaposition entre un projet politique et un paradigme intellectuel constitue bien l'originalité de la voie républicaine du Directoire dont la Constitution adoptée le 1^{er} vendémiaire an IV (23 septembre 1795), pose les principes.
- 9 C'est dans ce contexte que le capital intellectuel, fondé sur le « bon » exercice de la Raison, est érigé en critère de citoyenneté. L'article 8 du titre II de la Constitution de l'an III, présenté par Daunou le 24 messidor an III (12 juillet 1795), stipule que « les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique, s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire, et exercer une profession mécanique »... L'article précise que cette mesure ne sera pas mise en application qu'à partir de l'an, le temps justement de pallier les ignorances et incompétences d'une partie du peuple²⁰. Aux côtés des différentes mesures qui limitent l'exercice des droits politiques (paiement d'une contribution, âge, sexe...), les Thermidoriens introduisent une norme culturelle et intellectuelle excluant la masse importante des illettrés de la citoyenneté politique, et plus précisément des assemblées primaires, mais aussi des délibérations politiques. Cette mesure qui suscite de nombreuses critiques, en particulier d'Antonelle, s'inscrit dans la continuité du débat qui avait été ouvert quelques semaines après le 9 Thermidor sur la réorganisation des

comités révolutionnaires, débat au terme duquel la Convention avait décrété que les membres des comités révolutionnaires devraient désormais savoir lire et écrire²¹. À cette occasion, le député Thuriot avait affirmé, le 5 fructidor an II (22 août 1794) : « il faut que ceux sur qui repose la sûreté générale aient les talents nécessaires. Un homme peut être très vertueux et ne pas avoir de capacité²². » Un an plus tard, la Constitution de l'an III généralise donc cette exigence pour en faire une des conditions de l'exercice des droits désormais soumis à ce que l'on peut définir comme un capital culturel minimum. Dans cette perspective, la figure du savant est érigée en modèle de la République. Les représentants des divers domaines culturels et intellectuels sont appelés à travailler ensemble pour éviter la dégradation et le retour de la « barbarie » : savants, écrivains et artistes doivent rendre de nouveau possible le progrès de la civilisation et fournir aux législateurs les instruments et les méthodes (l'analyse, l'observation...) susceptibles de guider la raison, l'enthousiasme ou les passions étant désormais considérés comme des menaces à l'ordre politique et social.

- 10 Dans ce système d'interprétation, le rôle assigné au langage, et plus précisément, au langage d'assemblée, à la rhétorique, occupe une place majeure : c'est en effet par les effets incontrôlés de la parole, échappant en quelque sorte aux règles et aux normes de la raison, que ces dysfonctionnements auraient été possibles. Selon les députés de la Convention nationale qui cherchent alors à légitimer leur position et à justifier l'abandon progressif des mesures d'exception qu'ils avaient pourtant votées depuis 1792, c'est par l'usage trompeur de la langue et de la rhétorique que les « monstres » seraient en effet parvenus à confisquer les pouvoirs et à prendre le contrôle des passions du peuple. C'est en effet d'abord sur les rangs de la Convention nationale que les députés cherchent à conforter les contours de la République en s'appuyant sur une véritable politique de la langue²³. « Sortir » et empêcher le retour de la Terreur, c'est rendre de nouveau possible le régime de la raison : or, bien penser, selon les fondements théoriques issus des travaux de Condillac dont l'héritage est alors valorisé par les autorités républicaines²⁴, c'est avant tout bien parler. C'est en effet les « mauvais » usages du langage, conduisant à une véritable dégradation morale, qui sont considérés comme les causes des passions et des violences. La publicité donnée dès l'an III aux travaux menés par l'aliéniste Philippe Pinel, directeur de l'hôpital de Bicêtre, illustre clairement la mission conférée au savant appelé désormais à prévenir les « convulsions » politiques. Le régime des « meilleurs » est avant tout un régime de savants. La remise en place d'une politique de distribution des secours et pensions²⁵, les encouragements accordés à la reconstitution de sociétés savantes constituent les différentes étapes qui mènent progressivement à la création de l'Institut national en octobre 1795. Moins qu'une restauration des anciennes académies royales, cette création s'inscrit dans la légitimation du projet républicain défendu par les Thermidoriens à partir du tournant de l'hiver 1794-1795.

Les Idéologues et la voie républicaine du régime directorial

- 11 La création de l'Institut national des sciences, lettres et arts organisé autour de la Classe des sciences morales et politiques, doit donner corps à cette mission confiée aux savants de républicanisation des mœurs²⁶. L'entreprise de régénération s'inscrit désormais dans un processus d'institutionnalisation d'une science des mœurs sous le nom de « science morale et politique ». Le recours officiel à la philosophie sensualiste de Condillac et la promotion des théories vitalistes sur lesquelles est établie la validité des rapports du physique et du moral, permettent d'établir les fondements épistémologiques de cette

entreprise de remodelage de la « pâte » humaine. L'Idéologie ou la « science générale de l'homme » est le nom donné à cette vaste configuration de savoirs autour de laquelle doivent se réunir tous les savants, écrivains et artistes appelés à travailler à la connaissance, mais surtout à la transformation de l'homme et de la société. Cette science doit ainsi servir de fondement à la morale, à la législation et au gouvernement des hommes. Régénérer ou civiliser, utilisés désormais comme synonymes, s'inscrit, pour les élites républicaines, dans le programme de reflux des droits politiques des catégories populaires. Il s'agit en effet de pacifier les comportements et les mœurs en promouvant dans l'espace public les valeurs et principes issus de la morale domestique : la bonne épouse et le bon père de famille constituent les modèles (diffusés par les romans et les pièces de théâtre) dans lesquels doivent s'enraciner les principes d'une morale publique qui puise ses racines dans le terreau de la morale privée de la bourgeoise. On est bien loin des fantasmes, construits plus tard, autour de la prétendue « décadence » morale et sexuelle du Directoire ! Il conviendrait sans doute de s'interroger sur les effets de ce processus d'autonomisation de la culture bourgeoise sur l'émergence des pratiques politiques plus empreintes de cynisme ou sur des modalités de gouvernance plus bureaucratiques.

- 12 Ce partage entre les élites et le peuple est néanmoins considéré comme temporaire et ne saurait masquer celui, tout aussi important, entre élite républicaine et élite « dégradée » : le projet pédagogique sur lequel repose l'entreprise de républicanisation des esprits doit en effet permettre de diminuer, voire de supprimer, à plus ou moins longue échéance, la distinction entre, d'un côté les élites raisonnables et raisonnantes, de l'autre le peuple ignorant et passionné. C'est là sans doute la particularité de la voie républicaine du Directoire : les élites politiques pensent comme révocable et temporaire la distance qui les sépare du peuple. Les lois, les institutions sont considérées comme les instruments d'une véritable politique de transformation qui doit rendre possible la perfectibilité de ceux-là même qui sont jugés pour l'heure incapables ou ignorants. Pour les républicains, la politique qui se déploie dans une durée plus ou moins longue, consiste à réduire le plus possible cette distance entre le peuple et les élites²⁷.
- 13 Dès lors, dans une perspective visant à rééduquer et à civiliser le peuple, c'est l'approche normative de la langue qui est privilégiée, justifiant, cela a été évoqué plus haut, l'intérêt porté à la grammaire générale qui recouvre les questions touchant à l'orthographe, à la prosodie (élocution), à l'étymologie et à la syntaxe²⁸. Il convient ainsi de rétablir les règles et les normes d'un langage rationnel et raisonnable qui tourne le dos aux pièges de la rhétorique et justifie le recours aux fondements de l'Idéologie dont Antoine Destutt de Tracy présente la synthèse devant ses collègues de la Classe des sciences morales et politiques en 1796²⁹. Les langues scientifiques issues de la médecine, de la chimie ou de l'histoire naturelle sont ainsi érigées en modèles de la langue française, celle que les élites raisonnables entendent purger des scories populaires. Imposer ainsi des normes sur le langage³⁰ constitue un moyen pour stigmatiser des usages et des lieux de la prise de parole et donc pour réduire la participation politique du peuple. La langue « bien faite » doit en effet rendre de nouveau possibles les communications entre les individus, les groupes et les communautés qui composent une société française qu'il convient désormais de reconstruire de fond en comble pour stabiliser la République et « terminer » la Révolution. L'attention portée par les autorités politiques et administratives aux « infirmes de la communication » et au « traitement moral » de Pinel s'inscrit dans cette perspective : à l'instar du médecin des fous, les législateurs et les élites politiques ont

pour mission de moraliser le peuple en parvenant à imposer de nouvelles règles de communication.

- 14 Ce regard porté sur le peuple français n'est-il pas le même que celui porté alors sur les populations européennes des territoires occupés par les armées de la République ? En dépit du caractère contraignant de la domination française³¹, c'est dans la perspective d'une mission civilisatrice que les militaires et les administrateurs construisent leurs rapports avec les populations indigènes, entreprise à laquelle collaborent des élites locales promptes à jouer le rôle de médiateurs politiques et culturels³². Après avoir été libérés de leurs chaînes, les peuples européens ou plus lointains, minorisés, sont destinés à connaître les bienfaits des progrès de la civilisation... Par le biais de leur mise sous tutelle par la République française. Cette entreprise est pensée en termes de processus historique qui relierait les différentes nations les unes aux autres, nations qui ne sont pas toutes situées au même stade du développement historique. Certaines, « sauvages », sont encore dans l'enfance, et n'ont pas la conscience de leur possible développement. D'autres, plus proches de la France, doivent être guidées pour rattraper leur retard. Construite sur un schéma établi sur les progrès de la raison, ce processus historiciste serait constitué d'une série d'étapes à partir desquelles une nation passerait progressivement de l'état de « sauvagerie » à celle de nation « civilisée ». Pour être possibles, les progrès de la civilisation devront s'appuyer sur les relations établies par une société, un peuple ou une nation avec une entité plus évoluée et civilisée. Le « commerce », considéré ici comme l'ensemble des échanges qu'une nation entretient avec les autres, est ainsi défini comme le moteur de la civilisation. De la même manière qu'il faut empêcher l'isolement, volontaire (« l'égoïsme ») ou subi, des individus au sein de la République pour prévenir le retour des violences, il convient de promouvoir les possibilités d'échanges et de « commerce » entre les diverses sociétés humaines pour rendre possible le progrès général de l'humanité. Les travaux sur les républiques bataves ou italiennes, voire les contacts noués avec les élites égyptiennes, ont souligné le caractère original, voire novateur, des expériences politiques qui y sont menées³³.
- 15 Comme le rappelle Virginie Martin, la réticence des diplomates français à une républicanisation de l'Italie au printemps 1796 procède autant du constat de l'échec de toutes les tentatives précédemment faites de « révolution exportée » par les armées françaises, que de la conviction profonde, fondée par leur expérience acquise sur le terrain, que les chances d'adhésion des populations au programme radical et contradictoire de la minorité patriote sont encore trop minimes pour ne pas entraîner son échec. Les représentants du Directoire s'attachent ainsi à tempérer les ardeurs des plus radicaux et à mettre en place, là encore, une entreprise de transformation des mœurs. C'est ce programme politique qui a finalement échoué, ce qui s'est parfois traduit pour les républiques sœurs par un régime de domination militaire et par un « pillage » en règle, dans laquelle les diplomates n'avaient plus finalement aucun rôle à jouer. Reste que la plupart d'entre eux se sont considérés comme les protecteurs des populations des républiques-sœurs à la fois contre les revendications des patriotes radicaux et contre les exigences des militaires français³⁴. Cette conception générale transforme également en profondeur la manière de penser les rapports entre la métropole et les colonies³⁵, ouvrant la voie à la « colonisation nouvelle » dont Bernard Gainot a étudié les enjeux³⁶. Comme le rappelle ce dernier, la colonisation moderne fut celle de la plantation, de l'esclavage et du mercantilisme. Pour conduire les anciens esclaves à l'exercice sans entraves, de la liberté, la République doit être éducatrice. L'achèvement du cycle est bien la constitution de

formes politiques autonomes ou indépendantes, où le pouvoir est exercé par la majorité de la population ; des républiques – ou des provinces – noires, une approche qui s'inscrit dans la perspective de la pensée civilisatrice du Directoire.

- 16 En France, ce projet de civilisation s'appuie sur une série d'institutions, en particulier les écoles centrales créées dans les départements, les théâtres, les fêtes et les cultes républicains. Rapidement, il suscite des critiques et des oppositions particulièrement fortes. Dès 1795, le projet « régénérateur » porté par les élites politiques et intellectuelles fait l'objet de nombreuses critiques qui mettent en cause le rôle que s'assigne la « caste » au pouvoir. L'opposition royaliste et catholique saura largement s'engouffrer dans la brèche, mettant en cause la capacité des « savants » à transformer la société, les accusant même de mener une entreprise de « démoralisation » à l'origine des fléaux sociaux (suicides, divorces...) : le mythe de Frankenstein n'est pas loin³⁷ ! Leur opposant les « beautés » de la poésie et le rôle et valorisant de l'imagination, ces adversaires de la République, dont Chateaubriand amplifia la voix, se font populistes en se présentant comme les défenseurs d'une culture populaire fondée sur le bon sens ou les préjugés, la sagesse du peuple étant ainsi opposée à la raison des savants parisiens³⁸. En dépit des efforts déployés par les employés du ministère de l'Intérieur et par leurs relais dans les départements et les municipalités pour diffuser les « bons » principes républicains, les résultats sont contrastés, comme l'illustrent les succès électoraux des royalistes entre 1795 et 1797. Plus généralement, le peuple des campagnes (plus que celui des villes), s'il n'est pas systématiquement hostile aux sollicitations venues d'en haut, apparaît de plus en plus indifférent aux cérémonies, aux fêtes, voire aux nouveaux cultes (théophilanthropique puis décadaire...) dont les programmes sont écrits par des hommes de lettres souvent membres des bureaux du ministère de l'Intérieur³⁹.
- 17 Les différents coups d'État entre 1797 et 1798 semblent justifiés à chaque fois par la nécessité de corriger les erreurs d'un peuple jugé encore trop immature pour exercer sa souveraineté. Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), les partisans de la Constitution de l'an III doivent ainsi recourir au coup d'État pour éliminer les députés « royalistes » et ainsi, « sauver » la République. L'entreprise de régénération est alors renforcée : pour diminuer le poids de l'encadrement religieux sur les populations, les autorités tentent de redonner force au calendrier républicain et d'en faire respecter le rythme (le repos du décadi, le calendrier des foires et des marchés). Les instituteurs sont mobilisés pour diffuser les chants, les romans et les productions artistiques commandées par les autorités. Mariages, baptêmes et funérailles célébrés par les autorités municipales sont prétextes à l'affirmation de l'attachement aux principes de la République. Comme en 1789, certains républicains soucieux d'éduquer le peuple en viennent à critiquer fortement certains lieux, supports et pratiques culturels (théâtres, journaux...) accusés de répondre aux attentes jugées dégradées du public. La recherche de bénéfice facile tendrait ainsi à favoriser le « mauvais » goût, voire les mauvaises manières du peuple, Dès lors sont justifiées des mesures de contrôle, voire de répression, contre des lieux et espaces accusés de promouvoir ou de diffuser une culture jugées trop populaire⁴⁰. Dans ce contexte, il convient de ne pas ignorer les échos des victoires dans la diffusion d'une culture républicaine qui se nourrit de l'héroïsme militaire dont certains généraux cherchent à exploiter les effets auprès d'un peuple qui paie particulièrement l'impôt du sang. Entre les pratiques de résistance illustrées localement par la « renaissance » catholique et l'exaltation face aux nouveaux héros militaires (en particulier les généraux comme Championnet n'hésitant pas à faire rejouer l'enthousiasme de l'an I auprès de ses

soldats), l'entreprise pédagogique menée par les autorités politiques, administratives et intellectuelles se heurte à des obstacles qui en fragilisent les effets et justifient les critiques de plus en plus nombreuses dont elle fait l'objet.

- 18 Durant l'année 1799, l'opposition menée par le courant néo-jacobin s'attaque de front à tous les aspects de cette politique de républicanisation menée par des élites qui se sont, selon eux, coupées du peuple français et, plus encore, des peuples européens réduits au statut d'enfants à élever. Mettant en cause autant la politique de régénération fondée sur l'entreprise d'acculturation que l'idée d'une croisade militaire susceptible d'entraîner les progrès de la civilisation européenne, les néo-jacobins se réunissent autour d'un programme novateur et original : à l'intérieur, défendant le principe d'une culture partagée, il s'agit de rapprocher au sein de mêmes espaces culturels et autour de mêmes pratiques (chants, musique, théâtre...) le peuple et les élites ; à l'extérieur, il s'agit de proposer une réorganisation des liens entre la République française et les différentes républiques sœurs afin de faire naître une vaste configuration politique polycentrée (ouvrant même sur un modèle fédératif) au sein duquel seront favorisés les échanges et les interactions⁴¹. Une même logique traverse ces propositions : il s'agit de régénérer la République en brisant la distinction entre une élite/une nation civilisatrice et des peuples français et européens à civiliser. Ce projet politique, susceptible de répondre aux difficultés auxquelles doit faire face la République en 1799, suscite une levée de bouclier de la part des membres d'une alliance conduite par les républicains conservateurs. Tel un Pierre-Louis Roederer valorisant la mondanité sélective et la civilité propre aux cercles restreints et choisis, ces derniers se crispent sur la valorisation de la distinction peuple/élite et sur l'idée de la supériorité de la Nation française, choisissant progressivement d'enterrer la République pour conserver leur domination politique et sociale... Les mesures de salut public réclamées par les membres du courant néo-jacobin durant l'été 1799 provoquent, en réaction, l'alliance des élites conservatrices soucieuses, au nom de la lutte contre un retour possible de la « barbarie », de préserver leurs intérêts⁴². Ce sont bien les élites « civilisées », et non les catégories populaires, qui seront les fossoyeuses de la République !

Des élites fossoyeuses de la République

- 19 Alors que l'historiographie traditionnelle tend à opposer le modèle républicain français (caractérisé par le processus de radicalité et l'impossibilité de construire un pluralisme des opinions dans un espace de débats politiques) aux modèles anglo-saxons caractérisé par son apparente modération, il s'avère que la fragilisation de la République sous le Directoire tient plus à cette « anomalie » que Pierre Serna révèle dans l'émergence d'un centre dont les partisans sont prompts à utiliser la violence légale que lui permet le pouvoir exécutif dont ils gardent l'absolu contrôle⁴³. Au-delà de l'apparent « effet de bascules » produit par les différents coups d'État, les élites conservatrices font en effet pencher l'équilibre vers un renforcement du pouvoir exécutif au nom de l'ordre politique et social⁴⁴. La défense de la République dont se réclament ces élites devient la clé de voute d'un vaste regroupement au centre dont les membres mettent à distance, en dénonçant comme stérile toute forme d'échanges, les débats politiques. La promotion idéologique de l'action gouvernementale et de l'obéissance civique, la disqualification de la politique des années 1789-1794, constituent les nouvelles normes devant permettre l'invention d'une autre façon de faire de la politique. Désormais, ce ne sont plus les opinions individuelles qui doivent déterminer les positionnements de chacun mais les talents ou les vertus,

glissement du public vers le privé sur lequel repose le phénomène de réduction des droits politiques reconnus au peuple. Ce basculement d'une partie des élites républicaines vers l'idée selon laquelle il convient de « réviser » la Constitution repose sans doute sur une évolution du regard quasi-anthropologique portée sur un peuple dont elles se sentent de plus en plus étrangères. L'idée de perfectibilité qui nourrissait l'idéal républicain semble désormais être mise en cause. Une forme de scepticisme quant aux possibilités de transformer le peuple aboutit à cette crispation d'une large partie des élites. Soucieuses de protéger leurs intérêts, ces dernières cherchent désormais à défendre leur identité et leur domination en érigeant des frontières. Progressivement l'idéal de civilisation et de perfectibilité sur lequel était fondée la domination des élites républicaines laisse place, en réduisant les possibilités de promotion et de mobilité à quelques cursus *honorum* privilégiés (comme l'armée ou l'administration), à un régime de conservation sociale auquel Bonaparte va donner corps. Parmi ceux qui composent cette nébuleuse et construisent progressivement un « extrême centre », il n'est sans doute pas fortuit de retrouver plusieurs des « héritiers des Lumières » et Idéologues les plus convaincus⁴⁵. Défendant encore la nécessité d'un programme d'acculturation menée par des élites civilisatrices au nom de la minorité du peuple, ces derniers espèrent désormais trouver dans le sabre d'un général victorieux auquel ils ouvrent la route, la force suffisante pour achever le travail mené par la plume. Les désillusions seront rapides pour la plupart d'entre eux. En moins de deux ans, sous les coups de boutoir du Concordat (qui redonne à la religion un rôle moteur dans le processus politique), du rétablissement de l'esclavage, de la suppression des écoles centrales, ils devront abandonner leurs illusions et accepter l'idée que la société, certes révolutionnée, ne saurait plus être transformée, mais devrait désormais être ordonnée et stable.

- 20 Entre 1795 et 1802, l'idée de civilisation est encore pensée comme un processus dynamique. C'est justement la perspective historiciste et évolutionniste du projet civilisateur qui va être mise en cause à partir du début du Consulat et provoquer à partir de 1802, l'abandon progressif du projet républicain. Si une apparente continuité est établie, ce qui peut encore permettre de défendre la figure d'un Bonaparte « républicain », l'illusion disparaît complètement à partir de 1802-1803. Il ne s'agit plus alors de « transformer » les hommes et les sociétés, mais, pour les partisans du nouveau régime, de les contrôler, de les dominer et les asservir. Napoléon Bonaparte et les « masses de granit » entendent désormais fixer les identités naturelles, sexuelles, sociales et raciales, dans le marbre. Le fixisme politique, social, sexuel ou racial s'impose comme nouveau paradigme. La remise en place de l'esclavage se double ainsi, dès 1802, d'une campagne d'opinion, d'autant plus redoutable qu'elle est menée par les savants, pour prouver l'infériorité naturelle des noirs. Entre hommes et femmes, hommes et animaux, noirs et blancs, il n'y a dès lors plus de passage et de continuité possible, l'idéal d'une culture partagée s'effaçant derrière la remise en place d'une nette séparation entre la culture des élites et celle du peuple. De l'unité à l'uniformité, de la volonté de « civiliser » à celle de domestiquer les peuples, le « rêve » impérial se transforme en entreprise de conquête et de domination au bénéfice des intérêts français, les populations des États sous contrôle subissant les mêmes formes de pouvoir et de contraintes que celles qui pèsent, en France, sur les catégories populaires. Cette culture autour de laquelle se réunissent les élites consulaires puis impériales justifie encore l'affirmation d'un nouveau système de domination politique qui impose des partages, considérés désormais comme naturels, entre les sexes, les races et les classes sociales. En réinventant un mode de

gouvernement fondé sur la distribution des faveurs et des honneurs, l'Empereur impose une nouvelle culture servant à la promotion d'une nouvelle élite et à la marginalisation des catégories populaires. Cette naturalisation de la domination du pouvoir des élites constitue un des fondements de l'invention du XIX^e siècle contre l'héritage de la Révolution et de l'idéal républicain.

- 21 La nouvelle élite consulaire se construit par la fusion entre élite révolutionnaire et ancienne noblesse d'Ancien Régime. Claude-Isabelle Brelot a depuis longtemps montré comment l'aristocratie traditionnelle a fait preuve d'adaptation au point de réinventer l'idée de noblesse, les nombreux ralliements à l'Empire n'y faisant nullement obstacle⁴⁶. Les membres de cette dernière ont certes perdu leurs titres et leurs droits seigneuriaux, mais ceux qui sont parvenus à rester en France ont conservé leurs terres. Dès les premiers mois du Consulat, des dispositions favorisent le retour des émigrés qui acceptent de reconnaître le nouveau régime. Tout en parvenant à faire accepter que les biens nationaux vendus ne soient pas rétrocédés à leurs anciens propriétaires, Bonaparte réussit à rallier de nombreux membres de l'ancienne noblesse. Reconnus, par les différents codes électoraux entre 1799 et 1804, pour leurs capacités à représenter un peuple soumis sinon au silence à la simple approbation lors des plébiscites, les « notables » du régime impérial apparaissent comme des produits issus des bouleversements révolutionnaires et des élites de l'Ancien Régime. Les hommes d'affaires, négociants, financiers ou propriétaires de l'Empire ne représentent qu'une petite minorité. Les listes des notabilités dressées par les préfets expurgent les « parvenus ». Même si le travail mériterait encore d'être achevé afin de fournir les bases d'une vaste synthèse, l'ensemble des notices réunies dans la série des *Grands notables du Premier Empire* témoigne de l'adhésion théorique d'un monde de la notabilité ne comportant que peu de noms tout à fait nouveaux, mêlant fonctionnaires dévoués au nouveau régime, rentiers du sol et ancienne noblesse⁴⁷.

Partie 2- Des élites dominantes face au peuple dominé

- 22 L'idéal d'une « fusion » des différentes élites participe de la mythologie du régime consulaire. La noblesse traditionnelle conserve un important patrimoine foncier, ce qui n'est pas négligeable sous des régimes politiques qui, du Consulat à la Restauration, promeuvent la figure sociale et politique du propriétaire. Même si une minorité agissante a choisi, par l'émigration, le soutien actif à l'armée des Princes et aux réseaux royalistes⁴⁸, dans nombre de villes de province, l'ancienne noblesse continue à tenir le haut du pavé, en Gironde comme dans la Somme par exemple. À Bordeaux, en effet, les ralliements à Napoléon ne constituent pas la voie royale du retour sur le devant de la scène : quand ils existent, ils ne sont souvent que de pure façade. Les nobles girondins préfèrent de beaucoup renouer rapidement avec leur cause traditionnelle et la fidélité aux Bourbons : ils se mobilisent donc dans l'ombre pour préparer la Restauration⁴⁹. Dans la Somme, dès le lendemain de la chute de Robespierre, les nobles restés sur place, s'affirment comme les personnages centraux des villages picards. Si le plus grand nombre demeure réticent sinon hostile au régime, cela n'empêche pas les anciens privilégiés de tenir une place essentielle dans le nouveau groupe des notables⁵⁰. Cette noblesse ancienne doit néanmoins désormais partager son pouvoir avec les nouveaux notables issus de la Révolution.

Les élites au service de l'État, l'État au service des élites

- 23 Dès son arrivée au pouvoir, Bonaparte multiplie ainsi les signes récompensant le service de l'État en distribuant des titres, des places ou des terres dans les territoires occupés. En 1808, la création de la noblesse d'Empire qui, en 1808, fait la synthèse en fait de ces trois formes de promotion sociale. C'est dans cette perspective que se mettent en place les fondements du gouvernement « par les honneurs⁵¹. » Le plus célèbre d'entre eux est l'ordre national créé pour récompenser le mérite civil et la bravoure militaire : l'Ordre de la légion d'honneur. Adopté par un décret du Corps législatif (19 mai 1802) et proclamé loi de la République le 29 mai suivant, cet ordre honorifique est réformé par le décret du 11 juillet 1804. Creuset d'une nouvelle noblesse, cet ordre devait permettre de mêler civils et militaires, roturiers et nobles afin de construire cette « fusion » des élites autour des mêmes valeurs, en particulier celles du mérite et de l'émulation⁵². Selon un des théoriciens de la « science du gouvernement » sur laquelle doit reposer le nouveau régime, la stabilité politique et sociale doit être garantie par l'équilibre entre les élites et le chef d'État : « On ne peut pas non plus empêcher la foudre d'éclater, ni même calculer le nombre et la diversité de ses effets [...]. Il en est de même du gouvernement. Fait avec des hommes, on ne peut empêcher ni le nombre, ni la diversité de leurs passions ; mais on peut parvenir à creuser un lit dans lequel ces passions circuleront sans endommager la société⁵³. » De 1802 à 1814, 48 000 légionnaires sont ainsi désignés, 90 % de ces derniers étant issus de l'armée.
- 24 Distribuant pensions, secours et emplois dans l'armée, l'Église ou l'université, l'État s'impose de nouveau comme l'instance exclusive de promotion : servir l'État devient, en particulier pour les anciennes élites nobiliaires, le moyen de faire preuve de « vertu publique » et d'intégrer ainsi une élite qui fonde son unité sur la notion de « service ». L'armée et les administrations centrale et locale deviennent les espaces privilégiés pour assurer la promotion sociale et politique d'une élite restreinte et en garantir la « fusion » avec les personnalités issues de la Révolution. Isser Woloch a bien montré que la plupart des collaborateurs de Napoléon sont des hommes de la Révolution : l'historien montre clairement le rôle joué par le service de l'État dans la construction des élites impériales réunies autour des valeurs de la méritocratie, soulignant la continuité qui caractérise par exemple le corps administratif⁵⁴. Comme l'illustre l'itinéraire du grand commis de l'État Coquebert de Montbret, le service de l'État constitue un moyen de maintenir une position au sein des élites de la fin de la l'Ancien Régime à la Restauration⁵⁵. Aux échelons les plus hauts, les ministres de l'Intérieur de Napoléon, à l'exception de Champagny, membre de l'ancienne noblesse, sont tous issus de la bourgeoisie, rurale pour Chaptal et Laplace, négociante pour Cretet, juridique pour Montalivet⁵⁶. Analysant encore la carrière de J.J. Guyenot de Chateaubourg (1745-1824), Anne Conchon montre comment ce juriste entré dans la commission des péages dès 1772, s'étant vu adjuger le service des fiacres en 1781, parvient à se reconvertir avec succès sous la Révolution. Après avoir acquis une adjudication pour trois hauts fourneaux et trois forges, il installe une fabrique d'essieux de canons à La Crête en l'an II, et déployant une intense activité pétitionnaire, il devient maître des forges pour la République en guerre, parvenant à consolider sa fortune. Sous l'Empire, il s'impose comme l'une des fortunes les plus importantes de la Haute-Marne, ses 600 000 francs le plaçant à la 22^e place dans ce département. Ces carrières restent fragiles comme le montre la suite puisqu'à partir de 1808, Guyenot de Chateaubourg commence à souffrir des baisses de commandes et des effets de la conscription. Incarcéré

pour dettes entre 1810 et 1813, il ne parvient pas à mobiliser les réseaux suffisant pour rétablir sa situation et en 1820, il subit une ultime déchéance avec la révocation de la concession du canal de l'Essonne dans lequel il s'était engagé en 1809⁵⁷. Entre possibilité de promotion et peur du déclassement, les élites impériales sont jugées pour leur fidélité à un régime qui met en place les outils policiers et judiciaires susceptibles de protéger leurs propriétés, leurs fortunes et leur intégrité.

- 25 Reste que les membres de la noblesse ancienne se sont pour partie acculturés aux données de la vie politique nouvelle, investissant charges locales, assemblées nationales et cabinets ministériels pour les ralliés, organisant des réseaux déterminants pour les forces contre-révolutionnaires dans le cas des opposants résolus. Si les titres et décorations retrouvent leurs droits dès le Directoire, c'est véritablement sous l'Empire qu'ils s'imposent de nouveau comme un outil d'ordonnement et de réconciliation de la société : soucieux de tourner le dos aux engagements partisans de la Révolution et d'imposer ainsi une amnésie sur le passé proche, le pouvoir a bien compris le rôle que peuvent jouer les « nobles refaits » dans la reconstruction de l'ordre social et politique. L'État napoléonien construit sa légitimité en s'érigeant en instance exclusive de construction d'une élite homogène et fidèle qu'il entend réduire à son service. Le jeu de recomposition des noblesses anciennes est néanmoins perturbé par la création, en 1808, de la noblesse d'Empire appelée à devenir le socle politique, social et culturel de la quatrième dynastie⁵⁸. Dans cette perspective, les militaires (59 % d'entre eux composent la noblesse impériale) sont appelés à occuper une place centrale dans la nouvelle société napoléonienne.
- 26 Se situant encore au cœur de ce système, la Cour des comptes, créée par la loi du 16 septembre 1807, s'impose comme un laboratoire privilégié de la construction de ces élites impériales. Parachevant l'œuvre de rétablissement des finances et de reprise en main des leviers de commande par l'exécutif, cette institution devient, aux côtés des « grands corps » que sont le Conseil d'État (créé le 4 nivôse an VIII) et la Cour de cassation (an XII), un rouage de cette fusion des élites voulue par le régime. L'origine sociale et professionnelle des magistrats se caractérise à la fois par sa diversité (en particulier générationnelle puisque le membre le plus âgé est né en 1730 alors que le plus jeune est né en 1786) et la compétence de la plupart d'entre eux : 60 % ont acquis une expérience de la finance dans les institutions d'Ancien Régime (anciens commis de la Ferme générale, anciens contrôleurs des aides...) ou révolutionnaires⁵⁹. Parmi les membres ne bénéficiant d'aucune expérience dans le domaine de la finance, on trouve plusieurs anciens tribuns reclassés à la Cour des comptes à la suite de la suppression de cette chambre. La composition de cette institution illustre encore la volonté impériale de réconcilier et d'unifier les membres d'une élite appelée à se définir à travers la valeur du service, la Cour des comptes devenant un vivier important d'où sortent des membres de la légion d'honneur (en 1808, les deux tiers des magistrats supérieurs de la Cour sont décorés de la légion d'honneur) et de la noblesse d'Empire (en 1814, neuf chevaliers, quatre barons et un comte siègent à la Cour). En 1813, les magistrats de la Cour retrouvent leur titre de conseiller et l'inamovibilité de leur fonction qui y est attachée, rendant officiellement impossible une épuration du corps lors des brutaux changements de régime. De fait, cette épuration sera limitée lors de la Restauration puisque seuls deux magistrats seront finalement priés de quitter leurs postes (dont l'ancien régicide Letourneur). Une même stabilité caractérise encore d'autres groupes comme celui des régents de la Banque de France comme le souligne l'itinéraire de Benjamin Delessert⁶⁰.

- 27 Les positions dominantes construites sous l'Empire permettent ainsi à une élite restreinte et choisie non seulement d'accumuler des ressources mais encore d'en garantir la transmission à la génération suivante. S'il cherche à promouvoir le mérite individuel, Napoléon Bonaparte, par l'institution du majorat par le sénatus-consulte du 14 août 1806, tente également de naturaliser une élite héréditaire et intangible : « pour concourir à l'éclat du trône, [Sa Majesté] pourra autoriser un chef de famille à substituer à ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire érigé en sa faveur, réversible à son fils aîné, né ou à naître, et à ses descendants en ligne directe, de mâle en mâle par ordre de primogéniture ». Ainsi sont restaurées les substitutions fidéicommissaires qui font de l'aîné le légataire privilégié du patrimoine de ses parents, et le droit d'aînesse. Les décrets du 1^{er} mars 1808, tout en instaurant les titres impériaux, définissent encore le régime juridique des majorats : les élus devaient en effet disposer des ressources nécessaires au soutien de leur rang. Les titres étant héréditaires, les récipiendaires se voient obligés de constituer un majorat. En restreignant le nombre des majoritaires à un enfant par famille, l'Empereur semble moins rechercher la fidélité politique de la masse des descendants d'anoblis qu'instituer une véritable aristocratie. La construction de la noblesse impériale a indéniablement contribué à la soumission de beaucoup : un royaliste comme Meiffren Laugier de Chartrouse, maire d'Arles et grand propriétaire foncier, s'empresse de faire allégeance et de constituer un majorat pour obtenir un titre.
- 28 Dans le monde des campagnes, le poids des grands propriétaires forains dans la direction des municipalités du Toulousain, sous l'Empire, illustre l'émergence d'hommes nouveaux qui ont réussi à surmonter les aléas de la vie politique révolutionnaire⁶¹. Ailleurs, la bourgeoisie rurale en place avant 1789 fait preuve d'une réelle adaptation dont témoigne l'accès aux fonctions locales⁶². L'étude des notables des Mauges a montré comment la refonte des organisations étatiques, du Directoire à la Restauration, engendre des conditions nouvelles d'émergence de notabilités, d'autant mieux que l'État, pour la reconstruction, a besoin d'interlocuteurs locaux. Progressivement, une notabilité politique émerge, désormais composée presque exclusivement des élites agricoles et forestières. Par ailleurs, le pouvoir central trouve d'autres interlocuteurs au sein de l'ancienne noblesse terrienne, élite jusqu'alors marginalisée dans la vie politique locale, cantonale ou départementale. Napoléon Bonaparte cherche, en attribuant des titres d'Empire alors seuls reconnus, à conforter la légitimité de son régime et à bâillonner, en la récompensant, une partie de l'opposition républicaine : il s'agit par-là de dépolitiser les élites en leur imposant une culture de l'obéissance. Il espère ainsi s'entourer d'une noblesse fidèle dont les membres peuvent le représenter à l'étranger et, érigés en modèles, créer une émulation au sein de la société postrévolutionnaire. Cette noblesse doit encore incarner la fusion entre ancienne et nouvelle noblesse.

Noblesses impériales, sociabilités et cultures mondaines

- 29 « Masse de granit » destinée à consolider l'ensemble de la société française, la noblesse d'Empire est donc conçue comme un groupe de vassaux dévoués et fidèles : la législation de 1808 impose ainsi aux titrés de prêter un serment les chargeant d'obligations spécifiques et obligeant chacun d'entre eux à être « fidèle à l'empereur et à sa dynastie. » Dans l'armée, comme dans le monde des sciences, des arts et des lettres, Cette logique de « promotion sociale » par la distribution de titres, honneurs, terres, sert aussi à bâillonner l'opposition républicaine en construisant une « culture de l'obéissance » par la

récompense. Comme au XVIII^e siècle, la sociabilité mondaine qui se recompose dès le Directoire, joue un rôle majeur dans l'articulation entre dynamiques sociales et culturelles. La floraison des manuels de savoir-vivre et de convenances témoigne des attentes des nouveaux promus. Dans la société du Consulat et de l'Empire, la distinction culturelle devient un facteur essentiel des élites qui cherchent à ériger de nouvelles frontières afin de se distinguer nettement d'un peuple et de consolider leur domination. Une unité de l'élite se construit à travers l'expression d'une inquiétude face à ce qu'elles vivent comme un brouillage, une confusion et une incertitude sur la place de chacun dans la société. Parallèlement, David Garrioch a pu montrer comment une nouvelle territorialisation de l'élite bourgeoise parisienne se met en place entre la Révolution et l'Empire à travers de nouveaux réseaux de solidarités (familiaux) et de sociabilités qui se structurent, au-delà des relations de voisinage construites autour de la paroisse, à une échelle de plus en plus large, celle de l'arrondissement et de la municipalité⁶³.

- 30 Dès lors, l'appartenance à l'élite se construit par la revendication d'une même identité culturelle, des goûts, des pratiques, des manières de vivre qu'il convient de naturaliser afin de sortir du brouillage et d'imposer comme évidentes et naturelles de nouvelles formes de lisibilité du corps social⁶⁴. L'Empire ouvre ainsi la voie à la construction d'une société d'héritiers dont les institutions scolaires permettent la reproduction. La création des lycées (1802) puis de l'Université en 1808 a pour effet d'organiser un système de reproduction scolaire des élites politiques et sociales. L'école perd sa fonction de régénération pour devenir un cadre de reproduction des héritiers. Les premières décennies du XIX^e siècle se caractérisent par l'émergence d'une élite technocratique formé à l'École polytechnique ou dans les différentes écoles militaires spécialisées qui s'imposent progressivement (au fil des réformes des modalités de son concours d'entrée) comme les voies royales pour les enfants des élites politiques et sociales. Ces polytechniciens qui forment progressivement une communauté d'origine, d'intérêts et de valeurs⁶⁵.
- 31 Alors que l'individualisme est dénoncé comme un facteur de désordre politique et social, une nouvelle théorie de l'individu est promue par un philosophe tel que Victor Cousin pour qui seuls les hommes issus des élites peuvent faire preuve d'une forme de volonté supérieure susceptible d'accomplir leur « soi⁶⁶. » Apparaît ainsi un moi justificateur de l'ordre bourgeois, un moi donné entier et *a priori* pour légitimer la domination du bourgeois mâle au sein de la famille. Dépassant le projet cognitif d'un Maine de Biran⁶⁷, l'unité dynamique du moi apparaît, dans les écrits de Victor Cousin, comme un moi actif, éloigné de l'anxiété issue de la vision passive du moi des sensualistes. Sur le terrain hautement symbolique des relations familiales, les auteurs du Code civil s'inscrivent dans la continuité des thèses « paternalistes » des théoriciens du Directoire : le pouvoir paternel ne se partageant pas, il s'exerce aussi dans le couple où la femme est assimilée à la fille de son mari. L'époux doit protéger sa femme comme il protège ses enfants⁶⁸. Une rhétorique se développe pour faire penser à l'épouse qu'elle est l'égale de l'homme, mais que c'est en obéissant qu'elle pourra mieux diriger son époux. La subordination acceptée de la femme est donc la condition de la réussite d'un bon mariage. La famille a changé de centre de gravité : ce n'est plus le chef de la lignée, mais le fils de famille, le jeune père, qui a l'autorité sur la famille, au nom de la faiblesse et de la dépendance de ses autres membres : ascendants, descendants, épouses dont la mise sous tutelle est renforcée et justifiée par le recours à des arguments relevant désormais de critères naturels. Le Code Civil institue le père comme le *pater familias*. Il est l'homme fort au cœur de la famille⁶⁹.

L'heure est à la création d'un code bourgeois, par l'abandon de la lignée au bénéfice du couple comme origine du pouvoir de la famille. Le mariage devenant l'union de deux personnes et non plus de deux familles, le consentement des époux est donc essentiel. Enfin, à la suite du rétablissement de l'esclavage en 1802 dans les colonies, un discours raciste se développe avec force au sein des élites coloniales et métropolitaines, discours exacerbé par le traumatisme qui suit la perte de Saint-Domingue en 1804. Ce discours sur la fixité des races qui refait surface avec force a valeur de symbole : il marque l'abandon du paradigme évolutionniste et historiciste sur lequel reposaient le programme républicain et le projet de civilisation du Directoire. Dès lors, il n'y a plus de passage possible entre le peuple, les femmes, les noirs et les élites impériales, mais la volonté d'établir des fossés infranchissables entre les groupes sociaux, raciaux et sexuelles.

- 32 Alors que les élites cherchent à se renfermer sur des espaces géographiques et des lieux de sociabilités réservés et exclusifs, l'appartenance à ce groupe passe également par le partage de gestes ou d'expérience en commun comme peuvent l'offrir le service dans la garde nationale ou les pratiques philanthropiques. La garde nationale, supprimée en 1802, fut rétablie brièvement en 1809 et de nouveau en 1814, mais ses rangs furent fermés aux ouvriers et aux artisans. L'uniforme et le rang d'officier apportaient un capital symbolique important : ainsi ne manquait-on jamais de notables et de commerçants candidats aux grades de la garde nationale. Le rang d'officier conférait d'ailleurs un pouvoir, à la fois symbolique et réel, sur les civils⁷⁰. C'est dans l'armée que ce processus est le plus marqué et que se font le plus sentir les logiques de distinction et de discrimination sociales à l'œuvre sous l'Empire par rapport à l'héritage révolutionnaire, la réforme de la loi Jourdan sur la conscription introduit des transformations majeures qui profitent aux fils des notables, permettant à ces derniers (grâce aux exceptions ou aux remplacements) d'échapper au service militaire. Ces réformes introduisent des nouvelles formes de recrutement et d'avancement des officiers qui privilégient encore les fils de notables.
- 33 À Paris, avec la fameuse Société philanthropique (1804), comme dans les villes de province, l'essor des sociétés et associations philanthropiques constituent un des phénomènes majeurs de la sociabilité tant des notables que de femmes de notables réunies plus particulièrement autour de la Société de charité maternelle (établie en 1801) et de ses nombreuses filiales⁷¹. Les quarante-huit bureaux de bienfaisance créés en l'an IX (1800) et composés de six hommes nommés par le maire de l'arrondissement, permettent encore aux principaux habitants de s'occuper des bonnes œuvres, que ce soit par souci d'humanité, par désir d'affirmer et de maintenir leur statut de notables, ou tout simplement par attrait pour le pouvoir attaché à cet office. Clé de voute de la culture des notables, la philanthropie marque une nette rupture avec les principes de la bienfaisance nationale affirmés sous la Révolution : d'un côté, elle impose de nouvelles représentations de la pauvreté et de nouvelles formes de stigmatisation des quartiers populaires ; de l'autre, elle redonne la part belle aux initiatives et aux financements privés. Le peuple cesse d'être enfant pour devenir malheureux, un déplacement qui renforce encore sa mise sous tutelle et implique une domination considérée progressivement comme naturelle. La philanthropie favorise ainsi la construction de réseaux de solidarités particulièrement dense qui traversent les mondes politiques, administratifs et culturels et jouent un rôle majeur dans l'affirmation d'une culture commune autour de laquelle se reconnaissent les membres de l'élite impériale.

- 34 On retrouve les mêmes motivations chez les membres des fabriques des paroisses. Administrant le temporel des églises, ces membres jouissent par ailleurs d'une place d'honneur lors des offices, se chargent des quêtes et présentent le pain béni, autant de traits qui permettent d'affirmer leur position privilégiée au sein de la communauté. Dans les salons ou par la pratique de l'écriture épistolaire, les femmes, à l'image d'une Annette de Gérando, jouent encore un rôle majeur dans la promotion de cette culture mondaine autour de laquelle se construit la solidarité entre les élites. Les questions de santé, de salubrité ou d'éducation jouent un rôle de plus en plus important dans l'affirmation de la domination de l'élite. Ces questions deviennent des outils à partir desquels se construisent les modalités d'exclusion et d'inclusion au sein des élites.
- 35 La volonté de Napoléon Bonaparte de stabiliser son pouvoir se heurte néanmoins aux « intérêts » des élites sociales, promptes à soutenir le régime qui leur convient le mieux, quitte à légitimer une Restauration. En dépit de ces avantages qu'elles reçoivent, les élites impériales sont loin d'être restées passives et peuvent, au contraire, devenir des forces de résistances. Ainsi, dès 1807, les membres du Conseil général de Haute Garonne s'en prennent vigoureusement aux contributions indirectes et aux représentants de l'administration. Ces mécontentements, s'ils relèvent parfois de positions politiques proches du royalisme, renvoient à des motivations plus profondes. Les élites locales qui encadrent la vie commerçante et manufacturière du pays se détachent progressivement d'un régime dont l'aventure militaire suscite de plus en plus d'hostilité. Même si en général, les négociants apprécient de se voir confier des responsabilités politiques au sein des collèges électoraux, certains n'hésitent pas à faire entendre des voix discordantes. À Paris, les quinze négociants de la Chambre de commerce n'hésitent pas à affirmer une opposition de principe aux guerres impériales et au blocus continental, nuisibles selon eux au commerce et à se dresser contre le système des licences⁷². La défaite en Russie fait perdre les dernières sympathies et pousse le monde du négoce à l'abstentionnisme, à l'indifférence puis à l'opposition ouverte telle que les bourgeoisies des villes maritimes montrent en général un grand enthousiasme au retour des Bourbons⁷³. L'aristocratie impériale n'a également nullement constitué le soutien unanime que la quatrième dynastie attendait. Ainsi, dès les préparatifs de la campagne de 1814, des réticences s'expriment au Sénat, travaillé par ceux de ses membres qui ont siégé dans les assemblées révolutionnaires. L'opposition à la guerre fragilise le régime comme le montrent les résistances de plus en plus importantes qui se font jour, à partir de 1811, contre la conscription, résistance qui vise le caractère martial d'un pouvoir dont l'arbitraire devient, dans le contexte des défaites, de plus en plus insupportable. Dans la Loire, les négociants stéphanois se désintéressent de la nature du régime. Quant à ceux qui occupent des fonctions administratives, ils se montrent soucieux de servir le pays bien plus que le régime. Et finalement, sénateurs et maréchaux, fers de lance de la noblesse impériale, sont parmi les premiers artisans de la chute de l'Empire. La majorité des anoblis préfère en effet obéir au pouvoir légal afin de sauver leurs intérêts, les bonapartistes activistes et fidèles constituant finalement une minorité au sein de la noblesse impériale. La reconstruction impériale, en juxtaposant plusieurs régimes de reconnaissance des élites, crée un système particulièrement complexe de constitution d'un entre soi feuilleté Compartmentées par leur histoire et leurs origines, les élites présentent un visage très hétérogène que l'appartenance à la nouvelle noblesse impériale ne parvient pas à unifier.

36 Les lendemains de la Révolution et de l'Empire laissent peu à peu se dégager, au sein de la nébuleuse nobiliaire, une élite nouvelle constituée des légitimistes fortunés. Grâce aux « masses de granit », l'Empire permet de réaliser une fusion partielle entre la noblesse ancienne pluriséculaire, les anoblis et les bourgeoisies d'affaires et du service de l'État. L'Empire institutionnalise donc le passage d'une société encadrée par les nobles à une société encadrée par les notables. L'appartenance à l'élite se construit progressivement sur l'appartenance à une communauté culturelle caractérisée par l'exclusion des catégories considérées désormais comme naturellement inférieures. Le peuple, comme les femmes, les « sauvages » ou les enfants renvoient désormais à des catégories naturalisées. La philanthropie constitue un moyen d'unir les élites dans une même démarche, celle de secourir un peuple qui doit néanmoins rester dans une position de dominé⁷⁴. La Révolution française a modifié les contours de l'élite en l'obligeant à se redéfinir face à un peuple qui a largement fait entendre sa voix et a montré sa force. Face aux différents mouvements de révoltes et de révolutions qui rythment le XIX^e siècle, les élites n'auront de cesse de s'adapter pour conserver leur domination. Il n'empêche que cette domination se heurte non seulement aux attaques menées de l'extérieur, mais aussi aux conflits qui ne cessent de diviser les membres d'une élite qui, au-delà des notions de « bourgeoisie » ou de « notables » dont elle peut s'emparer pour se définir comme *classe*, demeure particulièrement hétérogène. Au début du XIX^e siècle, la peur et la crainte du peuple constitue le plus petit dénominateur commun des élites françaises et européennes. Mais les efforts qu'elles mobilisent pour conserver leur domination ne fait que rendre, tout au long du siècle et des périodes à venir, toujours plus actuelle la présence d'une Révolution qu'elles entendaient réduire en « lieu de mémoire ».

NOTES

1. David GARRIOCH, *The Formation of the Parisian Bourgeoisie (1690-1830)*, Cambridge and London, Harvard University Press 1996; Michel ZYLBERBERG, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne. La dynastie Le Couteux*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001 ; Sylvain TURC, *Les élites grenobloises des Lumières à la monarchie de Juillet*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009. Plusieurs thèses soutenues ces dernières années méritent d'être signalées : Laure PINEAU-DEFOIS, *Les grands négociants nantais du dernier tiers du XVIII^e siècle. Capital hérité et esprit d'entreprise (fin XVII^e - début XIX^e siècles)*, Université de Nantes, sous la direction de Guy Saupin, 2008 ; Richard FLAMEIN, *Mobilités sociales et matrice des identités bourgeoises d'Ancien Régime par l'univers matériel. La « résistible ascension » des Le Couteux*, sous la direction de Michel Biard, Université de Rouen, 2011.
2. Jean-Pierre JESSENNE, Hervé LEUWERS (dir.), « Changements sociaux et dynamiques politiques », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 359, janvier/mars 2010.
3. William SEWELL, *Logics of History: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005; Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Vers un ordre bourgeois? Révolution française et changement social*, Rennes, PUR, 2007 ; Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, PUR, 2010.
4. Sarah MAZA, *The Myth of the French Bourgeoisie. An Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Cambridge -Mass., Harvard University Press, 2003, p. 5-11.

5. Déborah COHEN, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
6. Soulef AYAD-BERGOUNIOUX, « De Brumaire à la formation de l'État bureaucratique consulaire : le rôle des républicains conservateurs », *AHRF*, 378, octobre/décembre 2014, p. 51-72.
7. Jean-Pierre GROSS, *Fair Shares for All: Jacobin Egalitarianism in Practice*, Cambridge, University Press, 1997.
8. Françoise BRUNEL, 1794. *Thermidor. La chute de Robespierre*, Bruxelles, Complexe, 1989.
9. Guillaume MAZEAU, « La Terreur, laboratoire de la modernité », dans Jean-Luc Chappey et alii, *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, Passé/Présent, 2012.
10. Marc BELISSA, Yannick BOSC, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013 ; Albert MATHIEZ, *La Réaction thermidorienne [1929]*, présentation Yannick Bosc, Florence Gauthier, Paris, La Fabrique éditions, 2010 ; Bronislaw BACZKO, *Comment sortir de la Terreur, Thermidor et la Révolution*, Paris, Gallimard, N.R.F. « Essais », 1989.
11. Michel VOVELLE (dir.), *Le tournant de l'an III : Réaction et Terreur blanche dans la France révolutionnaire*, Paris, Éditions du CTHS, 1997.
12. *Nouveau dictionnaire français contenant les expressions de nouvelle création du peuple français. Ouvrage additionnel au Dictionnaire de l'Académie Française et de tout autre vocabulaire*, par Léonard SNETLAGE, docteur en droit de l'Université de Göttingen, Göttingen, J.C. Dietrich, 1795.
13. Anne SIMONIN, « L'indignité ou les bonnes mœurs républicaines », dans Robert BELOT (dir.), *Tous républicains. Origine et modernité des valeurs républicaines*, Armand Colin, 2011, p. 213-231.
14. Clyde PLUMAUZILLE, *Tolérer et réprimer : prostituées, prostitution et droit de cité dans le Paris révolutionnaire (1789-1799)*, sous la direction de Pierre Serna, Université de Paris 1, 2013.
15. Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848*, Paris, Armand Colin, 1977; Carol E. HARRISON, *The Bourgeois Citizen in Nineteenth-Century France: Gender, Sociability and the Uses of Emulation*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
16. *Au temps des merveilles. La société parisienne sous le Directoire et le Consulat*, Paris, Musée Carnavalet, 2005 ; Ewa LAJER-BURCHARTH, *Necklines : The Art of Jacques-Louis David after the Terror*, New Haven, Yale University Press, 1999. Ces représentations d'une société du spectacle, des masques et des extravagances sexuelles et libertines participent à cette construction et alimenteront largement la « légende noire » du Directoire qui se développera au lendemain du 18 brumaire an VIII.
17. Richard WRIGLEY, *The Politics of Appearances: Representation of Dress in Revolutionary France*, Oxford, 2002; Sophia ROSENFELD, *A Revolution in Language: The Problem of Signs in Late Eighteenth-Century France*, Stanford, Stanford University Press, 2001.
18. Kare D. TONNESSON, *La défaite des sans-culottes, mouvement populaire et réaction bourgeoise en l'an III*, Paris-Oslo, Librairie Clavreuil, 1959.
19. Bronislaw BACZKO, « Le tournant culturel de l'an III », dans Roger DUPUIS, Marcel MORABITO (dir.), 1795, *Pour une république sans révolution*, Rennes, PUR, 1996, p. 17-38.
20. Jean-Luc CHAPPEY, « Raison et citoyenneté : les fondements culturels d'une distinction sociale et politique sous le Directoire », dans Raymonde Monnier (dir.), *Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française, Actes du Colloque de Vizille du 24-25 septembre 2005*, Paris, Société des études robespierristes, 2006, p. 279-288.
21. Pierre SERNA, *Antonelle. Aristocrate révolutionnaire, 1747-1817*, Paris, Éditions du Félin, 1997, p. 250 et suiv.
22. *Archives Parlementaires*, Paris, 1987, XCV, p. 319-330.
23. Jacques GUILHAUMOU, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

24. Une nouvelle édition des œuvres est présentée à la Convention par Dominique Garat en 1798 ; cf. *Discours prononcé par le c. GARAT offrant les œuvres de Condillac à la séance du 3 fructidor an VI (20 août 1798)*, Paris, Imprimerie nationale, 1798.
25. Jean-Luc CHAPPEY, Antoine LILTI, « L'écrivain face à l'État : les demandes de secours et de pensions des hommes de lettres (1780-1820) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 2010, p. 156-183.
26. Jean-Luc CHAPPEY, « De la science de l'homme aux sciences humaines : enjeux politiques d'une configuration de savoir (1770-1808) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2006, n° 15, p. 43-68.
27. François AZOUVI (dir.), *L'institution de la raison. La révolution culturelle des idéologues*, Paris, Vrin, 1992 ; Dominique DAMMAME, « Entre science et politique. La première science sociale », *Politix*, 1995, vol. 8, n° 29, p. 5-30 ; Laurent CLAUZADE, *L'idéologie ou la révolution de l'analyse*, Paris, Gallimard, 1998 ; James LIVESSEY, *Making Democracy in French Revolution*, Harvard, Harvard University Press, 2001.
28. Sur ces points, Jean-Luc CHAPPEY, Carole CHRISTEN, Igor MOULLIER (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, PUR, « Collection Carnot », 2014.
29. Jean-Luc CHAPPEY, « Entre communication et civilisation Les langues et les dynamiques politiques entre République et Empire (1795-1808) », Colloque *Le XIX^e siècle et ses langues*, Société des études romantiques et des dix-neuviémistes, http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/wa_files/Langues-Chappey.pdf.
30. C'est la mission confiée en 1798 à la nouvelle Commission du dictionnaire composée de membres de l'Institut national.
31. Bénédicte SAVOY, *Patrimoine annexé. Les biens culturels saisis par la France en Allemagne autour de 1800*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003 ; Pierre-Yves LACOUR, « Les amours de Mars et Flore aux cabinets. Les confiscations naturalistes en Europe Septentrionale 1794-1795 », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 358, oct./déc. 2009, p. 71-92.
32. Hervé LEUWERS, « République et relations entre les peuples. Quelques éléments de l'idéal républicain autour de brumaire an VIII », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 318, 1999, p. 677-693.
33. Annie JOURDAN, *La révolution batave : entre la France et l'Amérique, 1795-1806*, Rennes, PUR, 2008 ; Antonino de FRANCESCO, 1799. *Una storia d'Italia*, Milano, Guerini, 2004 ; Emanuele PAGANO, *Pro e contro la Repubblica. Cittadini schedati dal governo cisalpino in un'inchiesta politica del 1798*, Milan, Unicopli, 2000.
34. Virginie MARTIN, « Du modèle à la pratique ou des pratiques aux modèles : la diplomatie républicaine du Directoire », dans Pierre Serna (dir.), *Républiques sœurs. Le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, PUR, 2009, p. 87-100.
35. Ces rapports sont profondément bouleversés par la loi organique du 12 nivôse an VI (1^{er} janvier 1798), issue de la victoire des républicains lors du coup d'État du 18 fructidor an V, qui crée les départements d'outre-mer et instaure un véritable régime d'isonomie sur l'ensemble du territoire.
36. Bernard GAINOT, *L'Empire coloniale française de Richelieu à Napoléon*, Paris, Armand Colin, 2015.
37. Jean-Luc CHAPPEY, *Des anthropologues sous Bonaparte. La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804)*, Paris, Société des études robespierristes, 2002.
38. Sonia ROSENFELD, *Le sens commun. Histoire d'une idée politique*, Rennes, PUR, 2014.
39. Jean-Marie MAYEUR et alii (dir.), *Histoire du christianisme. 10 : Les défis de la modernité (1750-1840)*, Desclée, 1997, p. 429 et suiv..
40. Par exemple, Philippe BOURDIN, « Théâtre et révolutions », *AHRF*, 1-2012, p. 3-15. On pourrait aussi évoquer les mesures prises par les autorités administratives (le secrétariat du Directoire exécutif) pour contrôler la presse parisienne. Ces mesures sont renforcées après le 18 fructidor an V.

41. Bernard GAINOT, « Construction et déconstruction du discours sur la Grande Nation », dans Jacques Bernet, Jean-Pierre Jessenne, Hervé Leuwers (dir.), *Du Directoire au Consulat*, Lille, Université de Valenciennes / CHRENO, 2000, t. II, p. 27-42.
42. Bernard GAINOT, *1799, un nouveau jacobinisme ? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, Éditions du CTHS, 2001.
43. Pierre SERNA, « Existe-t-il un 'extrême centre' ?... Le point aveugle de la République directoriale. L'exemple de la *Décade* », dans Jacques Guihaumou et Raymonde Monnier, (dir.), *Des notions concepts en révolution*, Paris, Société des études robespierristes, Collections études révolutionnaires (4), 2003, p. 149-167.
44. James LIVESEY, *Making Democracy in the French Revolution*, Cambridge-Mass., Harvard University Press, 2001; Andrew JANCHILL, *Reimagining Politics after the Terror: The Republican Origins of French Liberalism*, Ithaca, Cornell University Press, 2008.
45. Pierre SERNA, *La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
46. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles-Lettres, 1992.
47. Voir les différents volumes de l'entreprise dirigée par Jean Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret.
48. Jean-Paul BERTAUD, *Les royalistes et Napoléon*, Paris, Flammarion, 2009.
49. Michel FIGEAC, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996.
50. Jean-Marie WISCART, *La noblesse de la Somme au XIX^e siècle*, Amiens, Endrage, 1994.
51. Olivier IHL, « Gouverner par les honneurs. Distinctions honorifiques et économie politique dans l'Europe du début du XIX^e siècle », *Genèses*, 55, juin 2004, p. 4-26.
52. Natalie PETITEAU, « Pourquoi Napoléon crée-t-il la Légion d'Honneur ? », dans Jean Tulard, François Monnier, Olivier Echappé (dir.), *La Légion d'honneur. Deux siècles d'histoire*, Paris, Perrin, 2004, p. 35-48.
53. Charles HIS, *Théorie du monde politique ou de la science du gouvernement considérée comme science exacte*, Paris, Schoell, 1806, p. 209-210.
54. Isser WOLOCH, *Napoleon and his collaborators. The Making of a Dictatorship*, New York-London, Norton and Compagny, 2001.
55. Isabelle LABOULAIS-LESAGE, *Lectures et pratiques de l'espace. L'itinéraire de Coquebert de Montbret, savant et grand commis de l'État (1755-1831)*, Paris, Champion, 1999. Voir également sur l'intégration des révolutionnaires convaincus à l'élite impériale, Hervé LEUWERS, *Un juriste en politique : Merlin de Douai (1754-1838)*, Arras, Artois Presses Université, 1996 ; Laurence CONSTANT, *Félix Lepeletier de Saint-Fargeau. Un itinéraire de la Révolution à la Monarchie de Juillet*, Paris, Découvrir, 1995.
56. Igor MOULIER, « Bourgeoisie et bureaucratie au début du XIX^e siècle », Jean-Pierre Jessenne (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, PUR, 2007, p. 237-253.
57. Anne CONCHON, *J.J. Guyenot de Chateaubourg (1745-1824) ou le commerce des relations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008.
58. Natalie PETITEAU, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX^e siècle (1808-1914)*, Paris, La Boutique de l'Histoire Éditions, 1997.
59. Matthieu de OLIVEIRA, « La Cour des comptes ou le 'troisième grand corps' de l'Empire », dans Jacques Bernet, Emmanuel Cherrier (dir.), *1807 : apogée de l'Empire ?*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 227-242. Certains réseaux de solidarités peuvent apparaître dans la composition du personnel comme le réseau colonial construit autour de François Barbé Marbois (1745-1837), ancien diplomate passé par les colonies, ancien député au Conseil des Anciens qui, condamné à la « guillotine sèche » et déporté en Guyane aux lendemains

du 18 fructidor an V, profite du 18 brumaire an VIII et de la protection de son ami Lebrun pour rentrer en France. Chargé de négocier la vente de la Louisiane, il obtient, fort de son succès, la présidence de la Cour des comptes où il s'entoure d'hommes proches, passés par les colonies ou les bureaux de la marine (Pierre Adet, Vincent-Marie Viénot comte de Vaublanc, Jean-Baptiste Guillemin de Vaivre ou Louis Cordelle).

60. Romuald SZRAMKIEWICZ, *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974. Né à Lyon le 14 février 1773, il passe une partie de sa jeunesse en Angleterre avant d'entrer à l'école d'artillerie de Meulan en 1793. Officier, il participe à la conquête de la Belgique dirigée par le général Pichegru. En 1796, il abandonne la carrière militaire pour rejoindre les affaires familiales : outre la banque installée depuis 1786 à Paris (rue Coq-Héron), son père et ses frères s'occupent d'une filature de coton. À partir de 1801, les activités s'élargissent encore à la gestion d'une raffinerie à Passy pour traiter le sucre de canne. Chargé particulièrement du développement de cet établissement, il se fait remarquer de l'Empereur après avoir mis au point un procédé permettant de transformer la betterave en sucre. Maire du III^e arrondissement de Paris (1800), il est élu au Conseil de régence de la Banque de France le 12 octobre 1802. Membre de l'ordre de la Légion d'honneur (janvier 1812) puis baron (septembre 1812), il devient l'une des personnalités les plus actives des cercles de la philanthropie parisienne. Représentant l'industrie de la Seine à la Chambre des Cent-Jours il est élu à la Chambre comme député de la Seine et de Saumur sous la Restauration. À sa mort, le 1^{er} mars 1847, il laisse une fortune évaluée à 11 millions de francs et une des plus grandes collections de botanique.

61. Georges FOURNIER, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle*, Toulouse, Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1994.

62. Jean-Pierre JESSENNE, « Usages, équivoques et pertinence de 'bourgeoisie rurale' », dans Jean-Pierre Jessenne (dir.), *Vers un ordre bourgeois ?*, op. cit., p. 119-145.

63. David GARRIOCH, *The Formation of the Parisian Bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 1997.

64. Denise DAVIDSON, *France after Revolution: Urban Life, Gender and the New Social Order*, Cambridge-Mass., Harvard University Press, 2007.

65. Bruno BELHOSTE, *La formation d'une technocratie. L'École polytechnique et ses élèves, de la Révolution au Second Empire*, Paris, Belin, 2003.

66. Jan GOLDSTEIN, *The Post-Revolutionary Self. Politics and Psyche in France, 1750-1850*, Cambridge-Mass., Harvard University Press, 2005. Voir aussi Jacques GUILHAUMOU, « Le non-dit de l'idéologie : l'invention de la chose et du mot », *Actuel. Marx*, 2008/1 (n° 43), p. 29-41.

67. François AZOUVI, *Maine de Biran. La science de l'homme*, Paris, Vrin, 1995.

68. Anne VERJUS, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010 ; Jean-Clément MARTIN, *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008 ; Jennifer HEUER, *The Family and the Nation in Revolution France*, Ithaca, Cornell University Press, 2005.

69. Jean-Louis HALPÉRIN, *L'impossible Code civil*, Paris, PUF, 1992.

70. Roger DUPUY, *La garde nationale 1789-1872*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2010.

71. Catherine DUPRAT, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, volume 1, 1996, volume 2, 1997.

72. Claire LEMERCIER, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

73. Silvia MARZAGALLI, *Les boulevards de la fraude. Le négoce maritime et le blocus continental, 1806-1813*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1996.

74. Sur ce thème, voir encore Jean-Luc CHAPPEY et alii (dir.), *Joseph-Marie de Gérando*, op. cit.

RÉSUMÉS

Entre la Convention thermidorienne et l'Empire, les différentes étapes de la remise en ordre politique s'appuient sur la reconstruction des hiérarchies sociales et de la mise à distance entre les élites et le peuple. De la promotion du propriétaire sous la république directoriale à la valorisation du notable à partir du Consulat, les fondements de la domination des élites renvoient à des projets politiques diamétralement opposés : alors que les républicains défendent encore la possibilité d'un idéal de perfectibilité, les partisans du Consulat puis de l'Empire imposent progressivement le caractère fixiste d'un ordre social au sein duquel les hiérarchies devraient être considérées comme intangibles et naturelles. Cette contribution a pour objet d'étudier les transformations des modalités politiques et culturelles à partir des élites successives construisent et légitiment leur domination sur un peuple qui est progressivement mis sous tutelle.

From the Empire to the Thermidorian Convention, different steps of political reconstruction are founded on the reconstruction of social hierarchies and upgrading to distance between the elites and the people. The promotion of the « owners » under the Republic of Directoire to the valorisation of the « notables » by the Consulate, the foundations of the domination of the elite refer to diametrically opposed political projects: while the Republicans still defend the possibility of an ideal of perfectibility, the « masses of granit » of the Consulate and the Empire gradually impose the entire character of a social order in which hierarchies should be considered as intangible and natural. The central purpose of this contribution is focused on the transformations of the political and cultural terms used by successive elites to build and to legitimize their domination over a people who is gradually put under control.

INDEX

Mots-clés : élites, peuple, notable, régénération, civilisation

Keywords : elites, people, notable, régénération, civilisation

AUTEUR

JEAN-LUC CHAPPEY

Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS UMR 8066)